

Théorie et pratique de l'assurance collective au Québec

4e édition complète
revue et augmentée à
564 pages

Ce manuel de est essentiel aux conseillers en assurance collective certifiés par l'Autorité des marchés financiers, aux gestionnaires en milieu de travail et aux employés administratifs agissant pour le compte d'un assureur ou d'un cabinet.

Cette nouvelle édition est le fruit d'une révision de l'ensemble de la matière traitée par la collection Le Guide évolutif à ce jour et a été réalisée avec la participation de plusieurs spécialistes, conseillers, actuaires, avocats et agents d'information des différents ministères et organismes gouvernementaux ayant participé à la révision du chapitre 2 portant sur les régimes publics d'assurance collective.

La 4e édition complète de la collection Le Guide évolutif est au cœur du nouveau Programme d'audit de compétence en assurance collective, un programme de formation dont vous trouverez tous les détails en consultant le site suivant :

www.mfconseil.qc.ca

La Chambre de la sécurité financière reconnaît cette formation aux fins de l'obtention de 30 unités de formation continue (UFC) jusqu'au 30 novembre 2009.

30 UFC

Sommaire du régime public d'assurance médicaments de la RAMQ au 1er juillet 2007

Bulletin de mise à jour – Collection Le Guide évolutif

Comme le prévoit la Loi sur l'assurance médicaments, la prime et la contribution des personnes sont ajustées au 1er juillet de chaque année. Il est à noter qu'à compter du 1er juillet prochain, la gratuité des médicaments sera accordée à de nouvelles catégories de personnes inscrites au régime public d'assurance médicaments comme il est mentionné à la note no 2 dans le tableau suivant.

Tableau 2.7.2.2 (i)
Sommaire du régime public d'assurance médicaments de la RAMQ

Prime et contribution des personnes	Clientèles[1]					
	• Personnes de 18 à 64 ans • Personnes de 65 ans et plus qui ne reçoivent aucun SRG (Supplément de revenu garanti)		• Personnes de 65 ans et plus, bénéficiaires du SRG partiel (de 1 % à 93 % du SRG max.)		• A) Bénéficiaires de l'assistance-emploi sans contraintes sévères à l'emploi [2] • B) Bénéficiaires du SRG presque maximal [2] (de 94 % à 99 % du SRG max.)	
Au 1er juillet de l'année	**2006**	**2007**	**2006**	**2007**	**2006**	**2007**
Prime annuelle maximale [3]	538 $	557 $	538 $	557 $	A) 0 $ B) 538 $	0 $
Franchise mensuelle maximale	12,10 $ 145 $/an	14,10 $ 169 $/an	12,10 $ 145 $/an	14,10 $ 169 $/an	8,33 $ 100 $/an	0 $ 0 $/an
Coassurance	29 %	30 %	29 %	30 %	25 %	0 $
Contribution mensuelle maximale [4]	73,42 $ 881 $/an	75,33 $ 904 $/an	47,51 $ 570 $/an	48,27 $ 579 $/an	16,66 $ 200 $/an	0 $ 0 $/an

1 Les clientèles totalisaient 3,2 millions de personnes assurées au 1er trimestre de 2007. Avant le 1er juillet 2007, 720 000 personnes bénéficiaient déjà de la pleine gratuité. Il s'agissait des personnes inscrites au régime public de 0 à 17 ans ou de 18 à 25 ans aux études à temps plein et sans conjoint, des prestataires de l'assistance-emploi et autres détenteurs d'un carnet de réclamation avec contraintes sévères à l'emploi et des bénéficiaires du SRG maximal (100 % du SRG maximal).

2 À compter du 1er juillet 2007, 280 000 nouvelles personnes bénéficieront de la pleine gratuité. Il s'agit des bénéficiaires de l'assistance-emploi et autres détenteurs d'un carnet de réclamation sans contraintes sévères à l'emploi et des bénéficiaires du SRG presque maximal (de 94 % à 99 % du SRG maximal). Cette nouvelle mesure, qui vise à améliorer l'accessibilité aux médicaments, s'inscrit dans la Politique du médicament rendue publique le 1er février 2007.

3 La prime varie entre 0 $ et ce maximum suivant le revenu familial net de la personne.

4 La contribution mensuelle maximale inclut la franchise et la coassurance payées par la personne.

Tableau 2.7.2.6 a) (i)
Évolution des primes du régime d'assurance médicaments depuis 1997

Année civile	Prime du 1er semestre	Prime du 2e semestre	Prime moyenne à payer en fin d'année civile	Variation de la prime moyenne
1997 à 1999	175 $	175 $	175,00 $	100 %
2006	521 $	538 $	529,50 $	303 %
2007	538 $	557 $	547,50 $	313 %

L'audit de compétence en assurance collective : 90 $ pour 30 UFC et tous les manuels sont fournis!

L'audit de compétence en assurance collective est destiné aux 5 500 conseillers certifiés par l'Autorité des marchés financiers et aux personnes sans permis qui travaillent de près ou de loin avec les conseillers, c'est-à-dire les gestionnaires en milieu de travail et les employés administratifs agissant pour le compte d'un assureur ou d'un cabinet. Visitez **www.mfconseil.qc.ca** et découvrez comment il vous est possible de recevoir gratuitement cette prochaine édition spéciale du Guide évolutif intitulée ***Les nouvelles tendances dans la pratique de l'assurance collective au Québec***. Dans le cadre de l'audit de compétence en assurance collective, cette édition spéciale est associée à une formation à distance admissible à 6 UFC en conformité.



L'audit de compétence en assurance collective est réalisé par MF Conseil avec l'appui des commanditaires suivants : Amgen Canada Inc., Croix Bleue Medavie, Eli Lilly Canada inc., Great West, Groupe Renaud et associés inc., Industrielle Alliance Pacifique, Janssen-Ortho, Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada Rx&D, Les conseillers en avantages sociaux SAGE, Manuvie, Merck Frosst Canada, Pfizer Canada Inc., PremierPas, Sanofi-aventis Canada inc.